



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de  
Pontoise Rue du Four – 95830 FREMECOURT  
Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54 Mail :  
[mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Janvier 2017 sous la présidence de Denis BOUILLIANT, Maire de Frémécourt

La séance est ouverte à : 20h35

Membres présents : 15

Etaient présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, TEFAMIKAEL Maria, VALETTE David, BAHRI Joëlle, GILLES José, CHEVALLIER Mickaël, CATELON Monique, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre

Absent excusé : Néant

Secrétaires de séance : ZAMIA Eric

Invitée : LAVALLEY Patricia, secrétaire de mairie

Lecture de l'ordre du jour. Il est ajouté à l'ordre du jour le départ en retraite de Monsieur PARROT James.

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :**

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 Octobre 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

### **2) TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE :**

Monsieur le Maire expose la possibilité de transférer ou ne pas transférer la compétence du P.L.U. (Plan local d'urbanisme) à la C.C.V.C. (Communauté de Communes Vexin Centre). Après délibération, le Conseil Municipal refuse le transfert de la compétence P.L.U. (Plan local d'urbanisme) à la C.C.V.C. (Communauté de Communes Vexin Centre) et charge Monsieur le Maire d'informer la C.C.V.C. (Communauté de Communes Vexin Centre) de la décision du Conseil Municipal.

### **3) AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIMITER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET 2016 : article L.16121 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Sur les 51000€ autorisés, 45000€ seront alloués aux travaux d'agrandissement du cimetière et au frais supplémentaires pour le rajout de terre végétale, de béton concassé, de mignonette.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents.

### **4) NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DU VEXIN ET DU VAL D'OISE :**

Monsieur BALAN Stéphane se propose comme délégué suppléant.

Il est élu délégué suppléant à l'unanimité des présents.

## **5) ETAT DES TRAVAUX :**

### **CIMETIERE :**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'agrandissement sont terminés. La plantation d'arbustes le long de la clôture sera effectuée plus tard en fonction de la météo.

Il rappelle aussi les travaux de recensement des sépultures effectués par plusieurs Conseillers et finalisés par Monsieur José GILLES.

Plus de 400 personnes inhumées ont été répertoriées dans le cimetière. Il a été par la même occasion procédé à l'informatisation des tables de l'Etat Civil local. Les membres de la commission Eglise-Cimetière-Petit patrimoine prévoient une réunion le 23 Février 2017 pour élaborer un règlement intérieur.

Un columbarium est à l'étude.

Lors de cette réunion, l'accessibilité sera abordée pour les ERP (Etablissement recevant du public).

### **ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE (CHEMIN DE LA MARETTE, CHEMIN DE LA CAVEE, EN BAS DE LA RUE DES PETITES FONTAINES :**

Un carottage sera effectué avant les travaux pour la détection de trace d'amiante dans le revêtement de la chaussée.

### **L'ELAGAGE :**

L'élagage des peupliers du chemin de la Murette et des arbres autour de la mare Résidence des Saules est prévu du 31 Janvier au 4 Février 2017. Les riverains seront informés par courrier.

### **EGLISE :**

Un devis est proposé par l'entreprise HEDOUX pour renforcer la tribune de l'église. Le montant s'élève à 2164,80€ TTC.

### **ECOLE :**

La commission école se réunira le 20 Février 2017 pour envisager des travaux.

## **6) DEPART A LA RETRAITE DE JAMES PARROT AGENT COMMUNAL :**

Monsieur PARROT actuellement en arrêt maladie doit cesser son activité fin Mars 2017. Son dossier est à l'étude à la caisse de retraite. Il est rappelé que Monsieur PARROT est logé dans une maison appartenant à la commune. Un courrier en recommandé lui a été adressé en fin d'année 2016 pour lui demander de quitter la maison dès son départ à la retraite.

### **REMPLACEMENT DE MONSIEUR JAMES PARROT :**

Une réunion avec les membres du Conseil Municipal est prévue le 24 Janvier 2017.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) ELECTIONS :**

Rappel des élections présidentielles : le 23 Avril et le 7 Mai 2017

Rappel des élections législatives : le 11 et 18 Juin 2017

### **b) DOCUMENT UNIQUE :**

La société AMIPEQ a été mandatée pour visiter le 18 Janvier 2017 les installations du village où travaillent les employés communaux. L'employeur est tenu, en vertu de l'obligation générale de sécurité qui lui incombe, d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires en application des articles L.4121-1 à 3 et R.4121-1 et 2 du Code du travail. Il doit élaborer et tenir à jour un document unique qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité de son personnel.

**c) CHAUDIERE DE L'ÉCOLE :**

Le vase d'expansion de la chaudière de l'école a été remplacé par l'entreprise TOFFIN (Facture à recevoir).

**d) ARRÊTES :**

Deux arrêtés ont été élaborés. Ils seront mis sur le site du village prochainement.

- Le premier concerne l'entretien par les riverains des trottoirs et des caniveaux en cas de neige ou verglas.
- Le deuxième concerne l'interdiction de stationnement devant le 9 Rue de Cléry.

**e) RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES CHEMIN DE LA SAUSSAIE :**

Un rendez-vous a eu lieu le lundi 9 Janvier avec Monsieur le Maire, le Président du SMIRTOM et l'ambassadeur du tri du SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin) pour étudier les modalités de collecte des ordures.

En effet, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF) a demandé au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin) ainsi qu'à la société SEPUR chargée de ramasser les ordures de ne plus effectuer de manœuvres dangereuses (marche arrière, demi-tour avec les poids lourds). La solution du demi-tour dans la sente des vignes n'a pas été retenue car les véhicules sont trop gros.

Il a été convenu de créer un point de présentation des ordures au croisement du Chemin de la Saussaie et de la Rue de Cléry. Un riverain est mécontent, le Conseil Municipal essaye de trouver la bonne solution.

**f) DEBORDEMENTS DES EAUX PLUVIALES LORS D'ORAGES :**

Un Conseiller Municipal rappelle les problèmes d'inondation suite à de fortes pluies chez des riverains qui habitent Rue de Cléry. L'eau coule trop vite, elle déborde des trottoirs qui ne sont pas assez hauts. Un Conseiller Municipal préconise un caniveau à quadra et une grille plus grande dans le virage en amont. Des devis vont être demandés.

**g) ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA VOIE PENDANT LA NUIT :**

Monsieur le Maire propose de couper l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin comme les villages aux alentours pour faire des économies et palier à la forte demande d'électricité en cette période hivernale. Les avis divergent, la réflexion est en cours. Le Conseil Municipal préfère allumer une lampe sur deux.

**h) DATES A RETENIR POUR LES FESTIVITES :**

- La chasse aux œufs : le 17 Avril 2017 (Lundi de Pâques)
- La fête du village et de l'école : le 24 Juin 2017

**i) COMMISSION STATIONNEMENT :**

Suite à la réunion de la commission de stationnement du 22 Décembre 2016 à la Mairie, des panneaux vont être installés pour signaler le passage des enfants sur le parcours de l'école à la Mairie, d'autres seront remplacés aux abords de l'école, et un autre « voie sans issue » sera posé à l'entrée de l'Allée du village. Les travaux ont été réalisés par la société « APPLIC SOL » pour un montant de 1994.40€.

**j) CHEMINS ET SENTES DU VILLAGE :**

Un Conseiller Municipal a rencontré des agriculteurs du village. Ils ont abordé la rénovation des chemins autour du village.

**k) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :**

Il est décidé que les comptes rendus des diverses commissions seront envoyés aux membres du Conseil Municipal afin de les informer des décisions envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à : 22h40